

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 octobre 2023 à 19 h 00

LISTE EXHAUSTIVE DES DÉLIBÉRATIONS

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°2 MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°DE_2020_036 DU 26 MAI 2020 ET N°DE_2021_010 DU 12 JANVIER 2021 RELATIVES AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°3 SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION MAROCAINE

Approuvée avec 28 voix POUR, 1 CONTRE

POINT N°4 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°5 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°6 BUDGET ANNEXE DES BAUX ET CONCESSIONS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°7 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°8 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS EQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°9 BUDGET ANNEXE PISCINE ET PLAGE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°10 BUDGET DE L'ETABLISSEMENT THERMAL - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Approuvée avec 23 voix POUR, 5 CONTRE

POINT N°11 FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) - APPROBATION DU PROJET "INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE AUX LEDS AUX STADES" DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Approuvée à l'unanimité

POINT N°12 ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POUR TOUS

Approuvée à l'unanimité

POINT N°13 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2024/2026

Approuvée à l'unanimité

POINT N°14 GRANDE RUE - PARCELLE AK35 - MODIFICATION D'EMPRISE DU BAIL À CONSTRUCTION CONSENTI À LA SEMCODA

Approuvée à l'unanimité

POINT N°15 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - AVENUE DU SALÈVE - CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS -

LE POINT EST RETIRÉ DE L'ORDRE JOUR ET REPORTÉ A UNE DATE ULTÉRIEURE

POINT N°16 PROGRAMME DE COUPE DE BOIS POUR LA CAMPAGNE 2024 PAR L'ONF

Approuvée à l'unanimité

POINT N°17 CONVENTION DE CONCESSION DE SERVITUDE DE PASSAGE COMBE DE L'EAU ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET LE SIEA

Approuvée à l'unanimité

POINT N°18 CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE AVEC LA BOUCHERIE GÉRARD LIÈVRE SARL

Approuvée à l'unanimité

POINT N°19 CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE AVEC LA SCI LA TATE

Approuvée à l'unanimité

POINT N°20 TRANSFORMATION DU RESTAURANT LE NAUTIQUE EN SALLE POLYVALENTE - SUITE LOTS DÉCLARÉS INFRACTUEUX - CHOIX DES PRESTATAIRES.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°21 ACQUISITION DE VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET EPI POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - CHOIX DES PRESTATAIRES.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°22 MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, ECS, VENTILATION, CLIMATISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°23 ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°24 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

Approuvée à l'unanimité

POINT N°25 RAPPORT DE GESTION DE L'ANNÉE 2022 DE LA SEMCODA

Approuvée à l'unanimité

POINT N°26 RAPPORT DE GESTION DE L'ANNÉE 2022 DE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Approuvée à l'unanimité

POINT N°27 RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE - EXERCICE 2022 DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION - TERRINOV -

Approuvée à l'unanimité

POINT N°28 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Approuvée à l'unanimité

Le Maire

Vincent SCATTOLIN

The image shows the official seal of the City of Evionnaz-les-Bains, which is circular and contains a central emblem. Overlaid on the seal is a blue ink signature that reads "Vincent SCATTOLIN".

Affiché le 20 octobre 2023

Retiré le

